

Dijon, le 29 juillet 2014

Dispositif de lutte contre la dissémination du moustique « *Aedes Albopictus* » dit Moustique Tigre.

Etat de la situation en Bourgogne

Dans le cadre de la surveillance du moustique « *Aedes Albopictus* » pour la période du 1er mai au 30 novembre 2014, 3 pièges disposés respectivement en Saône-et-Loire (en zone industrielle sud de Mâcon), en Côte d'Or (sur l'aire d'autoroute de Merceuil) et dans l'Yonne (sur l'aire d'autoroute de Venoy) sont tout récemment revenus positifs.

Ce n'est pas la première fois que des pièges se sont avérés positifs dans les départements de la région mais ils ne sont pas actuellement classés comme départements où le moustique est implanté et actif.

Des investigations sont menées par l'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID) et un traitement insecticide sera mené dans les prochains jours sur les trois sites.

Une surveillance par pièges

Cette surveillance vise à détecter le moustique, à évaluer si sa présence est ponctuelle ou durable et à agir le plus précocement possible afin de ralentir la progression de son implantation géographique.

En complément de cette surveillance entomologique, un site à destination des particuliers, permet le signalement de la présence de moustiques tigres (<http://www.signalement-moustique.fr>).

Aucun cas autochtone détecté

Ce moustique peut dans certaines conditions transmettre la dengue ou le chikungunya. Toutefois, il n'existe pas d'épidémie de dengue ou de chikungunya dans les départements métropolitains et aucun cas autochtone n'a été diagnostiqué en 2014 en Bourgogne et plus largement sur le territoire métropolitain.

Par ailleurs, les personnes se rendant dans des zones où circulent les virus du chikungunya et de la dengue (Antilles Françaises et Guyane) doivent se protéger des piqûres de moustiques sur place, mais également à leur retour si elles résident dans

les départements où le moustique est implanté. L'objectif est de prévenir l'introduction et la transmission de ces maladies infectieuses en métropole.

En cas de survenue des symptômes suivants sur place ou au retour de voyage : fièvre brutale, douleurs musculaires ou articulaires, maux de tête... Consultez rapidement un médecin en mentionnant votre séjour aux Antilles ou en Guyane. Poursuivez dans le même temps les mesures de protection pour éviter de vous faire piquer.

Prévenir l'implantation d'Aedes Albopictus

Il est très important de supprimer les eaux stagnantes qui permettent la reproduction du moustique, à l'intérieur et surtout autour de son domicile : enlever les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable, changer l'eau des vases plusieurs fois par semaine, vérifier le bon écoulement des gouttières, mettre à l'abri de la pluie ou supprimer les pneus usagés et tout autre objet pouvant se remplir d'eau, etc.

Ces gestes sont indispensables pour limiter la prolifération des moustiques, sources de nuisances et de maladies.

Pour plus d'informations : Site santé du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé

<http://www.sante.gouv.fr/dispositif-de-lutte-contre-la-dissemination-du-moustique-aedes-albopictus-en-france-metropolitaine-debut-de-la-surveillance-estivale-depuis-le-1er-mai-mesures-mises-en-oeuvre-et-dispositif-de-communication.html>

Contacts presse :

Lauranne Cournault – lauranne.cournault@ars.sante.fr
03 80 41 99 94

Laure Guillemaux – laure.guillemaux@ars.sante.fr
03 80 41 99 79